

## Fiche de Données de Sécurité

### PLANISEAL CR1

Fiche du: 10/24/2023 - révision 11

Date de la première édition: 12/19/2017



## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

Identification du mélange :

Dénomination commerciale : PLANISEAL CR1

Code commercial : 9024386

### Utilisation recommandée et restrictions à l'utilisation :

Usage recommandé : Mastic

Restrictions à l'utilisation : Non disponible

### Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur, ou autres responsables

Fournisseur : MAPEI CORP. (USA and Puerto Rico)

1144 East Newport Center Drive - 33442 - Deerfield Beach - FL - USA

Phone: 954-246-8888

Responsable: RDProductSafety@mapei.com

### Numéros d'urgence (24 heures):

Emergency Number (USA/Canada) CHEMTREC 1(800) 424-9300 / 1(703) 527-3887

Emergency Transport CANUTEC (Canada) 1-613-996-6666

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS



### Classification du produit chimique

Liquides inflammables - catégorie 3

Sensibilisation cutanée — catégorie 1

Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées — catégorie 2

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation, au contact avec la peau et par ingestion.

### Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes et avertissement



Attention

#### Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation, au contact avec la peau et par ingestion.

#### Conseils de prudence:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
- P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
- P321 Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires sur cette étiquette).
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P370+P378 En cas d'incendie, utiliser un extincteur à poudre sèche pour éteindre.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

**Ingredient(s) avec toxicité aiguë inconnue :**

Aucun

**Dangers non classifiés autrement identifiés pendant le processus de classification:**

Aucun

Ce produit contient de la silice cristalline (sable de quartz). Le CIRC a classé la silice cristalline comme cancérigène du Groupe 1. Soit le CIRC soit le NTP considèrent la silice comme un cancérigène connu. La preuve est basée sur l'exposition chronique et à long terme des travailleurs aux particules respirables de poussière de silice cristalline. Etant ce produit sous forme liquide ou de pâte, il ne pose pas de danger lié à la poussière; par conséquent, cette classification n'est pas pertinente. (Remarque: le ponçage du produit durci peut créer un risque de poussière de silice)

**3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

**Substances**

Pas important

**Mélanges**

Composants dangereux aux termes du 29 CFR 1910.1200 et de la classification en rapport :

**Liste des composants**

Concentration (%) w/w	Dénomination	N° d'identification	Classification	Numéro d'enregistrement
2.5-5 %	résines coumarone-indène	CAS:63393-89-5 EC:613-209-2	Eye Irrit. 2A, H319	
1-2.5 %	naphta (pétrole), aromatiques; Hydrocarbures lourds fractionnés	CAS:68603-08-7 EC:271-635-0	Flam. Liq. 4, H227; STOT SE 3, H336; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304	
1-2.5 %	vinyltriméthoxysilane; triméthoxyvinylsilane	CAS:2768-02-7 EC:220-449-8 Index:014-049-00-0	Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317	01-2119513215-52-XXXX
1-2.5 %	sable de silice; quartz	CAS:14808-60-7 EC:238-878-4	STOT RE 1, H372; Carc. 1A, H350	
0.49-1 %	n-(2-aminoéthyl)-3-aminopropylméthyl diméthoxysilane; 1,2-éthanediamine, N1-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]-	CAS:3069-29-2 EC:221-336-6	Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1A, H317	
0.1-0.25 %	sébacate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl); Acide décanedioïque, bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyl) ester	CAS:41556-26-7 EC:255-437-1	Skin Sens. 1, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	

**4. PREMIERS SECOURS**

**Description des premiers secours**

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Consulter un médecin si les symptômes cutanées persistent.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

Se laver immédiatement avec de l'eau.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

En cas de respiration irrégulière ou absente, pratiquer la respiration artificielle.

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Non disponible

#### **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche signalétique).

Traitement :

(voir le paragraphe 4.1)

---

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie, utiliser un extincteur à poudre sèche pour éteindre.

### **Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :**

Aucun en particulier.

### **Dangers particuliers résultant du produit chimique**

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux : Non disponible

Propriétés explosives : Non disponible

Propriétés comburantes : Non disponible

### **Équipements de protection spéciaux et conseils aux pompiers**

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

## **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'ignition.

En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.

Fournir une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire adéquate.

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux de surface ou dans le réseau des eaux usées.

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

### **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

---

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Manipuler ou ouvrir la boîte avec la plus grande prudence.

Utiliser un système de ventilation localisé.

Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

### **Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Données non disponibles.

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Éviter l'exposition directe au soleil.

Les conteneurs ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus debout pour éviter les fuites.

Des mélanges inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace de tête des conteneurs à température ambiante.

Le stockage à des températures plus élevées nécessite une évaluation appropriée des mesures préventives et de protection à adopter.

La température de stockage doit être définie sur la base d'une évaluation des risques appropriée. Reportez-vous à d'autres sections pour plus d'informations.

Éviter l'accumulation de charge électrostatique.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Les installations électriques / matériaux de travail doivent être conformes aux normes de sécurité technologiques.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux :

Frais et bien aérés.

Installation électrique de secours.

Température de stockage : Non disponible

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

#### Liste des composants avec valeur LEP

	Type LEP (limite d'exposition professionnelle)	pays	Limites d'exposition professionnelle
sable de silice; quartz CAS: 14808-60-7	ACGIH		Long terme 0.025 mg/m <sup>3</sup> A2 - Suspected Human Carcinogen;lung cancer;pulmonary fibrosis;
	ACGIH		Long terme 0.025 mg/m <sup>3</sup> A2 - Suspected Human Carcinogen;lung cancer;pulmonary fibrosis
	MAK	L'AUTRICHE	Long terme 0.15 mg/m <sup>3</sup>
	MAK	SUISSE	Long terme 0.15 mg/m <sup>3</sup>

#### Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEC

vinyltriméthoxysilane; triméthoxyvinylsilane CAS: 2768-02-7	Voie d'exposition: Eau douce; LIMITE PNEC: 0.34 mg/l
	Voie d'exposition: Eau marine; LIMITE PNEC: 0.034 mg/l
	Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; LIMITE PNEC: 1.24 mg/kg
	Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; LIMITE PNEC: 0.12 mg/kg
	Voie d'exposition: Intermittent release; LIMITE PNEC: 3.4 mg/l
sébacate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl); Acide décanedioïque, bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl) ester CAS: 41556-26-7	Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; LIMITE PNEC: 1 mg/l
	Voie d'exposition: Sol; LIMITE PNEC: 0.21 mg/kg
	Voie d'exposition: Intermittent release; LIMITE PNEC: 0.009 mg/l
	Voie d'exposition: Eau douce; LIMITE PNEC: 0.0022 mg/l
	Voie d'exposition: Eau marine; LIMITE PNEC: 0.000022 mg/l

Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; LIMITE PNEC: 1.05 mg/kg

Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; LIMITE PNEC: 0.11 mg/kg

### Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur limite DNEL

vinyltriméthoxysilane;  
triméthoxyvinylsilane  
CAS: 2768-02-7

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 0.69 mg/kg; Consommateur: 0.3 mg/kg

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 4.9 mg/m<sup>3</sup>; Consommateur: 1.04 mg/m<sup>3</sup>

sébacate de bis(1,2,2,6,  
6-pentaméthyl-4-  
piperidyl); Acide  
décanedioïque,  
bis(1,2,2,6,6-  
pentaméthyl-4-  
pipéridinyl) ester  
CAS: 41556-26-7

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 2.5 mg/kg

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 2.5 mg/kg

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 2.35 mg/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets locaux  
Travailleur industriel: 2.35 mg/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 2.35 mg/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques  
Consommateur: 1.25 mg/kg

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques  
Consommateur: 1.25 mg/kg

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques  
Consommateur: 0.58 mg/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets locaux  
Consommateur: 0.58 mg/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 1.25 mg/kg

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 1.25 mg/kg

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques  
Consommateur: 0.58 mg/m<sup>3</sup>

Contrôles d'ingénierie appropriés: Non disponible

### Mesures de protection individuelle

Protection des yeux :

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau :

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains :

Matériaux appropriés pour les gants de sécurité; 29 CFR 1910.138 - ANSI/ISEA 105:

Polychloroprène - CR: épaisseur > = 0,5mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur > = 0,35 mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur > = 0,5mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur > = 0,4mm; temps de rupture > = 480min.

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire :

Une protection respiratoire doit être utilisée lorsque les niveaux d'exposition dépassent les limites d'exposition sur le lieu de travail. Se référer à 29 CFR 1910.134 - CSA Z94.4 pour des informations sur la sélection et l'utilisation de l'équipement de protection respiratoire approprié.

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide  
Aspect et couleur : pâte vert  
Odeur : presque inodore  
Seuil d'odeur : Aucune donnée disponible  
pH: Aucune donnée disponible  
Point de fusion/congélation : Aucune donnée disponible  
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Aucune donnée disponible  
Point éclair : 60 °C (140 °F)  
Vitesse d'évaporation : Aucune donnée disponible  
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : Aucune donnée disponible  
Densité des vapeurs: Aucune donnée disponible  
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible  
Densité relative : 1.25 g/cm<sup>3</sup>  
Hydrosolubilité: insoluble  
Solubilité dans l'huile : dispersible  
Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Aucune donnée disponible  
Température d'auto-allumage : Aucune donnée disponible  
Température de décomposition : Aucune donnée disponible  
Viscosité : Aucune donnée disponible  
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible  
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible  
Inflammation solides/gaz: Aucune donnée disponible

## Autres informations

Propriétés caractéristiques des groupes de substances Aucune donnée disponible  
Miscibilité : Aucune donnée disponible  
Liposolubilité : Aucune donnée disponible  
Conductibilité : Aucune donnée disponible

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Pas de données disponibles  
Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

### Stabilité chimique

Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

### Conditions à éviter

Pas de données disponibles  
Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.

### Matières incompatibles

Pas de données disponibles  
Eviter le contact avec des matières comburantes : le produit pourrait s'enflammer.

### Produits de décomposition dangereux

Pas de données disponibles

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations toxicologiques concernant le mélange :

- |   |  |
|---|--|
| a) toxicité aiguë                               | Non classé   |
|   | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| b) corrosion cutanée/irritation cutanée         | Non classé   |
|   | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| c) lésions oculaires graves/irritation oculaire | Non classé   |
|   | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| d) sensibilisation respiratoire ou cutanée      | Le produit est classé: Sensibilisation cutanée — catégorie 1(H317)                       |

e) mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé	
		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) cancérogénicité	Non classé	
		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) toxicité pour la reproduction	Non classé	
		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Non classé	
		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Le produit est classé: Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées — catégorie 2(H373)	
j) danger par aspiration	Non classé	
		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :**

vinyltriméthoxysilane; triméthoxyvinylsilane	a) toxicité aiguë	LD50 Oral / orale rat = 6899 mg/kg
		LD50 Peau rat = 3158 mg/kg
		LC50 Inhalation de vapeurs rat = 16.8 mg/l 4 h
sable de silice; quartz	a) toxicité aiguë	LD50 Oral / orale rat = 500 mg/kg
sébacate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl); Acide décanedioïque, bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyl) ester	a) toxicité aiguë	LD50 Oral / orale rat = 2615 mg/kg

**Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC:**

sable de silice; quartz                      Groupe 1

**Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) OSHA:**

sable de silice; quartz

**Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) NIOSH:**

sable de silice; quartz

**Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérogènes:**

sable de silice; quartz

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**Toxicité**

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

Informations écotoxicologiques :

**Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit**

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Liste des composants écotoxicologiques**

Composant	N° identification	Informations écotoxicologiques
sable de silice; quartz	CAS: 14808-60-7 - EINECS: 238-878-4	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 carp > 10000 mg/L 72h

sébacate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl); Acide décanedioïque, bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl) ester

CAS: 41556-26-7 - EINECS: 255-437-1 a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnia = 20 mg/L 24h

a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Lepomis macrochirus = 0.97 mg/L 96h

#### **Persistance et dégradabilité**

Non disponible

#### **Potentiel de bioaccumulation**

Non disponible

#### **Mobilité dans le sol**

Non disponible

#### **Autres effets néfastes**

Non disponible

---

### **13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

#### **Méthodes de traitement des déchets**

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Récupérez si possible.

Méthodes d'élimination:

L'élimination de ce produit, des solutions, de l'emballage et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toutes les exigences des autorités locales régionales.

Éliminez les produits excédentaires et non recyclables via un entrepreneur agréé d'élimination des déchets.

Ne jetez pas les déchets dans les égouts.

Considérations relatives à l'élimination:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Éliminez le produit conformément à toutes les réglementations fédérales, nationales et locales applicables.

Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, le code de déchet d'origine peut ne plus s'appliquer et le code approprié doit être attribué.

Éliminer les conteneurs contaminés par le produit conformément aux dispositions légales locales ou nationales. Pour plus d'informations, contactez votre autorité locale de gestion des déchets.

Précautions spéciales:

Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de récipients vides non traités.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Les contenants ou doublures vides peuvent retenir certains résidus de produit. Ne réutilisez pas les contenants vides.

---

### **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### **Classe de danger pour le transport**

DOT-Numéro ONU: NA1993

ADR - Numéro ONU : 1993

IATA - Numéro ONU : 1993

IMDG - Numéro ONU : 1993

#### **ONU Nom d'expédition**

DOT-Appellation propre de transport: Combustible liquid, n.o.s. (aromatic hydrocarbons - trimethoxyvinylsilane)

(Non réglementé pour USA DOT s'il est envoyé par route dans des conteneurs non bulks de 119 gallons ou moins)

ADR-Nom d'expédition: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (aromatic hydrocarbons - trimethoxyvinylsilane)

IATA-Nom technique: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (aromatic hydrocarbons - trimethoxyvinylsilane)

IMDG-Nom technique: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (aromatic hydrocarbons - trimethoxyvinylsilane)

#### **Groupe d'emballage**

DOT-Classe de danger: COMBUSTIBLE

ADR-Classe: 3

IATA - Classe : 3

IMDG - Classe : 3

#### **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC**

DOT-Groupe d'emballage: III

ADR - Groupe d'emballage : III

IATA - Groupe d'emballage : III

IMDG - Groupe d'emballage : III

### Dangers pour l'environnement

Polluant marin : Non

Polluant environnemental : Non Applicable

DOT-RQ: No

### numéro ONU

Non Applicable

### Précautions particulières

Ministère des transports (DOT) :

DOT - Précautions particulières : 148, IB3, T1, TP1

DOT-Etiquette(s): NONE

DOT-Symbole: D G

DOT-Avion Cargo: 220 L

DOT-Avion passager: 60 L

DOT-Bulk: 242

DOT-Non-Bulk: 203

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR - Étiquette : 3

ADR-Numéro d'identification du danger : 30

ADR-Code de restriction en tunnel : 3 (D/E)

Air (IATA) :

IATA - Avion de passagers : 355

IATA - Avion CARGO : 366

IATA - Étiquette : 3

IATA-Danger subsidiaire: -

IATA - Erg : 3L

IATA - Dispositions particulières : A3

Mer (IMDG) :

IMDG - Code d'arrimage : Category A

IMDG - Note d'arrimage : -

IMDG-Danger subsidiaire: -

IMDG - Dispositions particulières : 223 274 955

IMDG - EMS : F-E, [S-E]

Conformément à 49 CFR 173.120 (b) (2) et 49 CFR 173.150 (f) un liquide inflammable avec un point d'éclair de ou au-dessus de 100 degrés Fahrenheit peut être reclassé comme un liquide combustible pour le transport par véhicule à moteur ou rail uniquement aux États-Unis.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### États-Unis - Réglementations fédérales

#### TSCA - Toxic Substances Control Act

Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA

##### Substances énumérées dans le TSCA:

résines coumarone-indène	est énuméré dans le TSCA	Section 8b
naphta (pétrole), aromatiques; Hydrocarbures lourds fractionnés	est énuméré dans le TSCA	Section 8b
vinyltriméthoxysilane; triméthoxyvinylsilane	est énuméré dans le TSCA	Section 8b
sable de silice; quartz	est énuméré dans le TSCA	Section 8b
n-(2-aminoéthyl)-3-aminopropylméthyl-diméthoxysilane; 1,2-éthanediamine, N1-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]-	est énuméré dans le TSCA	Section 8b
sébacate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl); Acide décanedioïque, bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl) ester	est énuméré dans le TSCA	Section 8b

#### SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act

**Section 302 - Substances extrêmement dangereuses :**

Aucune substance énumérée

**Section 304 - Substances dangereuses :**

Aucune substance énumérée

**Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques :**

Aucune substance énumérée

**CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act****Substances énumérées dans le CERCLA :**

Aucune substance énumérée

**CAA - Clean Air Act****Substances énumérées dans le CAA :**

Aucune substance énumérée

**CWA - Clean Water Act****Substances énumérées dans le CWA :**

Aucune substance énumérée

**États-Unis - Réglementations spécifiques des états :****California Proposition 65****Substances énumérées dans California Proposition 65 :**

sable de silice; quartz                      Classé cancérigène

**Massachusetts Right to know****Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :**

sable de silice; quartz

**Pennsylvania Right to know****Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :**

sable de silice; quartz

**New Jersey Right to know****Substances énumérées dans New Jersey Right to know :**

sable de silice; quartz

**Canada - Réglementations fédérales****LIS - Liste Intérieure des Substances**

Tous les substances sont énumérés dans la LIS.

**LES - Liste Extérieure des Substances**

Ce produit est conforme à l'inventaire LES

**INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants****Substances énumérées dans l'INRP:**

Aucune substance énumérée

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Fiche du: 2023-10-24 - révision 11

**Informations de classification supplémentaires**

NFPA Dangereux pour votre santé : 1 = Légère

NFPA Inflammabilité : 2 = Liquide combustible

NFPA Réactivité : 0 = Minimal

NFPA Risque spécial : Non disponible

Une attention raisonnable a été utilisée pendant la préparation de cette information, mais le fabricant ne donne aucune garantie de qualité du produit ou toute autre garantie, expresse ou implicite, à l'égard de cette information. Le fabricant ne fait aucune déclaration et décline toute responsabilité pour les dommages directs, indirects ou consécutifs résultant de son utilisation. L'information est ici présentée en bonne foi et considérés comme exacte à la date effective donnée. C'est responsabilité de l'acheteur de s'assurer que ses activités sont conformes aux réglementations fédérales, d'État ou provinciales, et les lois locales.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Code	Description
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H227	Liquide combustible.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H350	Peut provoquer le cancer.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée au contact avec la peau.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description
A.1/4/Inhal	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë — par inhalation — catégorie 4
A.1/4/Oral	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë - voie orale - catégorie 4
A.10/1	Asp. Tox. 1	Danger par aspiration — catégorie 1
A.2/2	Skin Irrit. 2	Irritation cutanée — catégorie 2
A.3/1	Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves — catégorie 1
A.3/2A	Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire — catégorie 2A
A.4.2/1	Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée — catégorie 1
A.4.2/1A	Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée — catégorie 1A
A.4.2/1B	Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée — catégorie 1B
A.6/1A	Carc. 1A	Cancérogénicité — catégorie 1A
A.8/3	STOT SE 3	Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique — catégorie 3
A.9/1	STOT RE 1	Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées — catégorie 1
A.9/2	STOT RE 2	Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées — catégorie 2
B.6/3	Flam. Liq. 3	Liquides inflammables - catégorie 3
B.6/4	Flam. Liq. 4	Liquides inflammables - catégorie 4
US-HAE/A1	Aquatic Acute 1	Danger aigu pour le milieu aquatique - catégorie 1
US-HAE/C1	Aquatic Chronic 1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique - catégorie 1

#### Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche signalétique

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par "Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par "Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

CLP: Classification, Étiquetage, Emballage.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

KSt: Coefficient d'explosion.

**Paragraphes modifiés de la révision précédente :**

- 2. DESCRIPTION des risques
- 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
- 7. MANIPULATION ET STOCKAGE
- 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
- 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
- 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ
- 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
- 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
- 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
- 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
- 16. AUTRES INFORMATIONS